

*Administration financière—Loi*

Je ne crois pas que ce contrôle s'exerce. Tant que le gouvernement d'en face sera au pouvoir, il n'y aura aucun changement par rapport à la situation décrite par la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité. Voici un passage du rapport de la Commission:

Les députés avec lesquels nous nous sommes rencontrés ont manifesté d'autres préoccupations portant essentiellement sur l'obligation qu'à la Fonction publique de rendre des comptes. La plupart ont admis que le concept traditionnel de responsabilité ministérielle doit, d'une manière ou d'une autre, être adapté à la taille et à la complexité actuelles des ministères et des organismes pour lesquels les ministres (individuellement et collectivement) sont tenus responsables. De même, on s'accorde à dire que les informations fournies au Parlement dans le cadre de son rôle de surveillance sont insuffisantes, souvent non-pertinentes ou trop compliquées. Nous avons entendu de nombreuses suggestions en vue d'améliorer les procédures et les mécanismes qui permettraient au Parlement d'examiner minutieusement et d'assimiler les renseignements qu'il reçoit. Les témoignages de ceux qui ont la plus longue expérience parlementaire nous ont semblé particulièrement frappants; selon eux, le contrôle des deniers publics par le Parlement est un principe valable en théorie mais rarement exercé.

J'imagine que c'est aussi vrai du rôle du contrôleur général du Canada. On donnera l'impression en théorie que ce fonctionnaire pourra surveiller les dépenses du gouvernement. Toutefois, surtout ces dernières semaines, le gouvernement a trouvé avec sa facilité habituelle des sommes étonnamment importantes à dépenser dans divers centres-villes là où ses appuis sont chancelants. Nous trouvons des annonces qui coûtent des millions de dollars et qui sont publiées lors de congrès de nomination par des personnes qui aspirent à devenir candidats.

Cela ne suffira pas à tromper les Canadiens. Il ne suffit pas de présenter maintenant cette mesure législative, si brillante que l'idée puisse être. Les Canadiens savent maintenant qu'il n'existe plus qu'un seul moyen de comprimer les dépenses gouvernementales. C'est d'enlever le pouvoir au gouvernement actuel et de le confier à l'opposition officielle lors de la campagne électorale qui ne viendra jamais assez tôt.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les non l'emportent.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Sur division.

**M. l'Orateur adjoint:** Je déclare l'amendement rejeté sur division.

(La motion de M. Lambert (Edmonton-Ouest) (au nom de M. Andre) est rejetée.)

[M. Johnston.]

**M. Cullen (au nom de M. Andras)** propose: Que le bill soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur adjoint:** Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Lors de la prochaine séance de la Chambre. S'il y a consentement unanime, monsieur l'Orateur, il conviendrait sans doute de dire qu'il est 10 heures.

**M. l'Orateur adjoint:** Est-on d'accord pour dire qu'il est 10 heures?

**Des voix:** D'accord.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LES AFFAIRES INDIENNES—LE BLOCAGE DE FONDS DESTINÉS À LA FRATERNITÉ NATIONALE DES INDIENS

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, une des rares fois où le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner) se trouvait à la Chambre, je lui ai posé une question à laquelle il a répondu, d'une façon plutôt insultante, qu'il allait me parler en particulier de la nature de ma question. J'attends toujours que le ministre m'invite à en parler avec lui en privé.

J'ai demandé au ministre pourquoi la commission réunissant des membres du cabinet et la Fraternité nationale des Indiens n'avait réussi à se mettre d'accord que sur un seul point, alors que la Fraternité des Indiens avait fait tout un ensemble de propositions. L'unique point sur lequel il y a eu accord est la question de la reddition de terres et il a été décidé qu'il n'y en aurait plus.

Deux principales raisons expliquent pourquoi la Fraternité nationale des Indiens s'est en fait retirée du comité formé du cabinet et de la Fraternité. D'abord, le fait que le gouvernement n'ait pas reconnu les droits accordés par traité à nos autochtones comme point de départ de négociations sérieuses. Ensuite, l'impasse est attribuable à la suppression de services considérés par la majorité des Canadiens comme indispensables, essentiels et escomptés.

Des services comme des repas de midi chauds pour les enfants d'âge scolaire ont été réduits ou supprimés. Des services d'incendie, par exemple, sur la réserve ont été supprimés ou réduits. Dans cette optique, j'aimerais ajouter une observation. Je cite un exemple: en Saskatchewan, des 42 maisons pour autochtones construites l'an dernier, 21 ont été rasées par le feu. On a réduit le nombre des enseignants indiens sur les réserves ou on les a supprimés entièrement. Toutes ces décisions ont été prises sous prétexte de restreindre les dépenses. Par contre, le ministère des Affaires indiennes augmente son budget d'administration interne de 17 p. 100, si je ne m'abuse.